

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 143 (2022)
Heft: 1-2

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Compte-rendu de la séance du comité central SAR du 11 novembre 2021

La séance a lieu par vidéoconférence.

La rencontre du 13 novembre avec les fédérations est préparée dans le détail. En particulier, la révision du règlement de la caisse vol et déprédations a été analysée, dans le sens d'une première lecture des modifications à y apporter. La rencontre permettra une discussion sur les objectifs fondamentaux.

Une réflexion est également en cours dans le domaine des règlements de vulgarisation, en particulier sur une harmonisation des indemnisations (responsable Benoît Droz).

Une réflexion sur les valeurs de la SAR est également en cours (responsable Olivier Mooser). Elle sera réalisée comme suit. Un groupe de travail comprenant un membre de chaque fédération aura pour tâche de sélectionner des valeurs (mots), p. ex. à partir de la consultation des cadres, des statuts, de l'historique. Puis, il s'agira de décrire les valeurs (définition des mots) jusqu'en juin 2022. Ensuite, le rapport du groupe de travail sera soumis à l'ensemble des membres SAR, avec votes. La communication peut se faire par la revue ou par courriel ou en ligne dans le délai d'octobre 2022.

Enfin, les choix seront publiés et les mesures de valorisation des valeurs seront mises en place. La légitimité de la démarche sera apportée par le vote.

Face aux démissions intervenant chaque année au sein du comité central, celui-ci estime qu'il est submergé par des tâches opérationnelles, aux dépens de la réflexion stratégique. Ce problème existe à tous les niveaux de notre organisation. Des mesures devront être trouvées pour alléger ces tâches.

Henri Erard, secrétaire

Compte-rendu de la rencontre entre le comité central SAR et les représentants des fédérations du 13 novembre 2021

A Genève. Participants: Comité central: Francis Saucy, président, Mélanie Baudet, Benoît Droz, Henri Erard, Guillaume Kaufmann, Olivier Mooser, Stéphane Witschard. Valais: François Schoch, Corinne Gabioud. Vaud: Quentin Voellinger. Genève: Pascal Crétard, Claude Klopferstein. Fribourg: Anne-Claude Jacquat. Neuchâtel: Olivier Besson, Alex Aebi. Jura bernois: Rémy Meier. Jura: Gaëtan Gogniat, Georges Gerber. Commission d'élevage: Alain Jufer.

Excusés: Sonia Burri, Aude Steiner, David Gillon, Estelle Chayrou.

Les objets suivants sont présentés et débattus, en particulier les objets qui seront soumis à l'assemblée des délégués 2022.

1. Les sujets importants traités cette année par apisuisse sont le glyphosate (rencontre avec l'OFAG) et les collaborations avec les instances agricoles (bandes fleuries, sensibilisation, par exemple).
2. Un renforcement du rôle politique est envisagé, portant notamment sur le lobbying à mener. Il est par exemple souhaité que les apiculteurs soient les promoteurs de la pollinisation, qui a une valeur énorme.
3. apiservice est aussi à disposition des sections pour la formation continue.
4. L'Ordonnance révisée sur l'aide aux services de santé animale (OSAAn) entrera prochainement en vigueur. Le projet instaure l'obligation pour toute unité d'élevage qui souhaite profiter des prestations d'un service de santé animale d'être reconnue comme membre. La Confédération oblige ainsi les institutions qu'elle subventionne à rendre payantes leurs prestations. Seuls les apiculteurs membres des sociétés régionales (dont la SAR) ont droit gratuitement aux services. Toute la mise en œuvre est en phase de définition.
5. Le positionnement de la SAR sur les thèmes politiques concernant les abeilles ont été extrêmement exigeants (2020 : demande d'autorisation du gaucho et 2021 : prise de position sur les initiatives anti-pesticides).
6. La cause des abeilles et de l'apiculture est prise au sérieux. Le climat politique et social est favorable aux abeilles. Ne serait-il pas temps de devenir une force politique au niveau national ?
7. Le sujet de la cotisation partenaire a été présenté dans la Revue d'octobre 2021 (voir page 508). Elle concerne les apiculteurs travaillant ensemble sur un rucher (p. ex. couples, famille, amis). Dans ces cas, il n'y a en effet pas besoin de plusieurs revues, agendas et assurances. Mais s'ils souhaitent être tous membre SAR, la cotisation partenaire est pour eux. Elle permet moins de frais inutiles pour ces membres.
8. L'organisation du comité a été débattue. Au départ, chaque fédération doit être représentée, si possible par une composition selon les compétences et non selon l'origine. Toutefois, c'est insuffisant et la réflexion mérite d'être approfondie.
9. Le site internet fait l'objet d'un nouvel appel d'offres au niveau national.
10. L'assurance vol et déprédations sera révisée et soumise à l'assemblée des délégués (voir un prochain article dans la revue).
11. La réflexion sur les valeurs de la SAR a débuté. Les valeurs sont un ensemble de normes ainsi que les rôles liés aux statuts qui structurent et organisent une société. Transmises par socialisation, elles constituent la personnalité sociale de l'individu. L'expression de valeurs doit être source de bénéfice pour la SAR et lui permettre notamment de fédérer tous les acteurs, quels qu'ils soient, autour d'un sens commun. Un groupe de travail comprenant un membre de chaque fédération est proposé.
12. Nous sommes dans une phase d'incertitude concernant le frelon asiatique. L'office fédéral de l'environnement a délégué la tâche de destruction des nids aux cantons.
13. Au sujet de la procédure d'encaissement des cotisations, aucun changement ne sera opéré à court terme, après large discussion.

14. Le comité estime que la SAR doit se doter d'un système de gestion des membres, y compris la gestion des cadres, qui permettrait notamment d'éviter la confusion sur le fichier des membres.
15. Le rythme des sessions de formation de base pour les cadres (actuellement tous les 5 ans) sera revu, par exemple selon le nombre d'inscriptions reçues. Il faut aussi traiter les quotas de conseiller apicoles, leurs cahiers des charges et leurs défraiements. Le lien avec le brevet rend également la réorganisation plus complexe. Le comité SAR reçoit l'information de qui a besoin de quoi.

Au nom du comité, Henri Erard

Mise au concours

La SAR met au concours le poste de

Responsable rédaction Revue suisse d'apiculture

Votre mission :

Vous assurez toutes les tâches inhérentes à la gestion technique du dicastère « Revue » et vous effectuez tous les travaux liés à la planification et à la rédaction de la revue, mis à part la partie financière. Vous animez le comité de rédaction et garantissez la liaison entre le comité SAR, les fournisseurs de contenu et les annonceurs. Vous participez aux séances du comité SAR, avec voie consultative.

Votre profil :

Au bénéfice d'une longue pratique apicole, vous avez une expérience confirmée dans la conduite et la gestion de projets, ainsi qu'une grande aisance de l'utilisation des outils informatiques. Vous connaissez les techniques liées à la rédaction, à l'impression et à la conduite d'une revue. Vous gérez vos tâches de manière autonome. De langue maternelle française, vous avez de bonnes connaissances de l'allemand. L'anglais est également un atout.

Ce poste est basé sur un travail annuel d'environ 400 heures. Actuellement le poste est rémunéré conformément aux tarifs en vigueur votés lors de l'assemblée des délégués de mars 2018. Une revalorisation de la rémunération sera proposée à l'assemblée des délégués 2022.

Entrée en fonction : avril 2022

Les postulations sont à transmettre avant le 1^{er} mars 2022 sous format électronique à : **presidence@abeilles.ch**. Les renseignements et le cahier des charges peuvent être obtenus à la même adresse ou par téléphone au 079 634 54 09.

146^e assemblée des délégués : 26 mars 2022

L'assemblée annuelle de la SAR fixée au 26 mars 2022 se déroulera en principe comme prévu en présentiel à Grangeneuve, dans le canton de Fribourg. Les mesures sanitaires en vigueur seront publiées sur la page www.abeilles.ch et communiquées aux participants.

Conférence, par Sophie Giriens, biologiste

Abeilles sauvages : l'autre monde

Souvent petites et discrètes, les abeilles sauvages jouent pourtant un rôle essentiel dans la pollinisation de nos plantes sauvages et cultivées en Suisse. Cette conférence sera l'occasion de découvrir cet autre monde aussi diversifié que fascinant.



Sophie Giriens a fait des études de biologie à l'Université de Neuchâtel, se spécialisant dans les abeilles sauvages. Après avoir obtenu son master en 2015, elle travaille entre autres pour le Centre suisse de cartographie de la faune (CSCF), l'Association de la Grande Cariçaie (AGC) et La Salamandre. C'est en 2018 qu'elle prend ses fonctions au Musée d'histoire naturelle de Fribourg (MHNF) en tant qu'entomologiste et conservatrice des collections zoologiques. Elle est également présidente de la Société fribourgeoise d'entomologie (SFE) depuis 2021.